

sions à l'étranger, visita, conseilla, encouragea les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et s'acquit des amis dans le monde entier. Il représenta la Ligue à de nombreuses réunions internationales (à l'Unesco notamment) et fit partie à maintes reprises des délégations que la Ligue envoyait à diverses manifestations internationales.

Bien qu'il fût très occupé sur le plan mondial, Ch.-A. Schussselé restait également un membre très actif de la section locale genevoise de la Croix-Rouge suisse. En outre, il présida, à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge, en 1963, le Comité d'organisation de la Conférence mondiale des éducateurs à Lausanne, et en 1978, c'est lui qui présida le Comité d'organisation des manifestations du 150^e anniversaire de la naissance d'Henry-Dunant.

Les nombreux amis de Ch.-A. Schussselé lui garderont un souvenir fidèle.

Adhésion aux Protocoles par la République de Maurice

La République de Maurice a déposé, en date du 22 mars 1982, ses instruments d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux et non internationaux, adoptés à Genève le 8 juin 1977.

Ces instruments ont été enregistrés le 22 mars 1982 et, conformément à leurs dispositions, les Protocoles entreront en vigueur pour Maurice le 22 septembre 1982.

En comptant cette adhésion, 22 Etats sont maintenant Parties au Protocole I et 20 Etats sont Parties au Protocole II.
